

Ecole maternelle Charles Perrault
13 rue de la clairière
49610 Mûrs-Erigné
02 41 57 77 77
Ce.0492077s@ac-nantes.fr

Conseil d'école du 6 novembre 2015

Membres présents :

Mme Landelle (directrice et enseignante), Mme Catalano-Sawaya (enseignante), Mme Louapre (adjoite aux affaires scolaires), Mme Gilbert (conseillère municipale), Mmes Ferte, Mme Chasle-Karm, Mme Morice, Mme Deschamps, Mr Puel, Mme Verdier (représentants des parents d'élèves), Mme Chouteau (DDEN)

Personne présente invitée :

Mme Grellier (atsem)

Membres absents excusés :

Mr Mercier (IEN Ponts de Cé), Mme Colas (enseignante)

Début du conseil à 18h00

Ordre du jour :

- 1) Rôle du conseil d'école
- 2) Rentrée 2015
- 3) Règlement intérieur
- 4) Projets 2015-2016
- 5) Travaux faits et à prévoir
- 6) Questions diverses

1) Rôle du conseil d'école

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

La directrice de l'école, le maire ou son représentant, les enseignantes de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, le DDEN (délégué départemental de l'éducation Nationale) chargé de visiter l'école.

L'inspecteur de l'éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours suivant les résultats des élections.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur d'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Ses attributions : le vote du règlement intérieur de l'école, établit un projet de la semaine scolaire, est associé à l'élaboration du projet d'école, émet des avis et des suggestions sur la vie de l'école (utilisation des moyens, le périscolaire, le restaurant scolaire, la protection et la sécurité, les actions pédagogiques).

2) Bilan de la rentrée 2015

Effectifs à la rentrée :

PS : 14 élèves de 2012 (bientôt 15)

MS : 25 élèves de 2011 (1 départ depuis la rentrée)

GS : 36 élèves de 2010 (2 arrivées depuis la rentrée)

Soit un effectif total de 75 élèves (bientôt 76)

Répartition dans les 3 classes :

- 14 PS + 9 MS : 23 élèves dans la classe de Mme Landelle (bientôt 24)
- 8 MS et 18 GS : 26 élèves dans la classe de Mme Catalano-Sawaya
- 8 MS et 18 GS : 26 élèves dans la classe de Mme Colas

La rentrée s'est bien déroulée.

Les parents de PS ont globalement bien joué le jeu de la rentrée échelonnée. Mme Landelle qualifie sa rentrée de sereine et adaptée à l'accueil des petits. Cette organisation sera réitérée à la prochaine rentrée 2016. Chaque famille concernée sera informée par écrit (en plus de le dire à la réunion prévue en juin).

3) Adoption du règlement intérieur

Distribution et lecture du règlement intérieur

Modifications :

Mme Louapre souhaite modifier dans le paragraphe « surveillance » que les enfants ne soient plus menés au service périscolaire, car il n'y a pas de service de garderie à 15h45 et qu'un enfant non inscrit aux TAP ne peut pas non plus y être conduit.

De plus, elle signale que tout changement de domicile doit être signalé en mairie (surtout pour les hors-commune).

L'ensemble des membres du conseil accepte de voter ces modifications.

4) Projets 2015-2016

Une EVS nous rejoindra lundi 9 novembre. Elle s'appelle Faïza Aït-Ahmed. Elle sera présente les lundis et mardis de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 15h, soit 10 heures par semaine.

Cette année l'équipe enseignante souhaite continuer à travailler sur le thème de la faune et la flore locale. Il y a eu une sortie au verger le 7 octobre dernier. Les oiseaux du refuge LPO seront nourris deux fois par semaine par l'EVS. Des ateliers jardinage seront menés comme l'an dernier au printemps.

Les classes de Mmes Catalano-Sawaya et Colas iront à la médiathèque 5 fois cette année. Les MS de Mme Landelle seront réparties dans les classes de Mme Colas et Catalano-Sawaya.

Pour la classe de Mme Landelle, l'animatrice viendra 4 fois à l'école pour les PS.

Les animations de la ludothèque auront lieu chaque mois dans 2 classes. Les enfants peuvent ainsi découvrir de nouveaux jeux de société. Certains jeux restent dans la classe entre chaque séance.

Un spectacle de Noël aura lieu le 10 décembre. Un goûter de Noël avec la présence du père Noël se déroulera le vendredi 18 décembre.

Les GS participeront à la chorale avec les élèves de Marie Curie.

Les GS sont également concernés par un travail de sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets. Deux animations auront lieu à l'école le vendredi 8 janvier et le jeudi 14 janvier (menées par l'Association Bobo Planète).

Le projet Danse va voir le jour au 1^{er} trimestre 2016. C'est Léa Cogné, titulaire de son DEA de professeur de danse contemporaine qui assurera les interventions danse pendant 11 semaines (du 4 janvier au 1^{er} avril). Ces interventions concerneront dans un 1^{er} temps les MS et GS, et l'ensemble des élèves dans un second temps.

5) Travaux faits et à prévoir

Travaux effectués :

- La structure de la cour a été repeinte.
- Les coupes des couloirs ont été changées.
- Le store de la BCD a été changé.
- Le tissu du banc de la salle de motricité a été changé
- Un tableau a été déplacé dans une classe.
- La maisonnette qui était stockée dans la salle de motricité est retournée chez son donateur, car elle n'était pas faite pour un usage collectif mais uniquement familial.
- Des plugs ont été installés dans les classes de Mme Landelle et Mme Colas ainsi que dans la BCD/Garderie.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces travaux et souligne encore une fois l'efficacité des services techniques.

Travaux à prévoir et demandes de matériel :

Voici les demandes faites pour le budget 2016 :

- Un toboggan pour la cour de PS
- Des coussins pour la classe de Mme Catalano-Sawaya
- Des chaises pour les atsems
- 1 bac à eau
- Refaire le papier peint du réfectoire
- Faire un diagnostic de la toiture (nombreuses fuites)
- Revenir le lambris (parking réfectoire)
- Faire le noir dans la salle de motricité

6) Questions diverses

Intervention des représentants des parents d'élèves qui ont fait passer un questionnaire auprès de tous les parents de l'école.

Pour la mairie

Sur les inscriptions :

-Quelle est la répartition des effectifs entre les deux écoles publiques/école privée ?

75 élèves sont scolarisés à Charles Perrault, 75 élèves à Bellevue maternelle et 58 à St Pierre.

-Comment la carte scolaire est-elle appliquée ?

Il y a des secteurs, la route de Cholet en est la « limite » pour le moment, mais Mme Louapre signale qu'en cas de déséquilibre au niveau des inscriptions cette « ligne » pourrait être déplacée.

-Qu'en est-il des demandes d'inscription pour des enfants habitants hors communes ?

Les enfants hors-agglomération d'Angers ne peuvent plus être scolarisés dans les écoles de Mûrs-Erigné. Les maires des communes voisines se sont mis d'accord et ont tous adopté ce même principe. Les parents d'élèves soulignent le cas de la Mécrenière (quartier de St Melaine sur Aubance se trouvant à côté de l'école), Mme Louapre leur répond que les personnes habitant ce quartier devront scolariser leurs enfants à St Melaine sur Aubance.

-Existe-t-il un risque de suppression de classe pour l'école?

Non, Mme Louapre et Mme Landelle répondent que le déséquilibre connu cette année ne se reproduira pas et qu'il devrait avoir un nombre d'inscriptions suffisant pour la rentrée prochaine. De plus, Mme Louapre ajoute que les enfants hors-commune (mais de l'agglomération) seront scolarisés systématiquement à Charles Perrault et Marie Curie.

Sur les TAP :

-Dans l'ensemble, les parents sont satisfaits par les activités proposées. Un manque d'informations concrètes est toutefois pointé. Certains rappellent que la présence au TAP n'est pas un choix car aucune alternative n'est proposée.

-Comment sera évaluée l'organisation actuellement en place ? Concertation des enseignants et des parents ?

Qu'en est-il du poste de la coordinatrice des TAP mis en place l'année dernière par la municipalité ?

Mme Baqué-Hamon sera à temps plein à partir du mois de décembre et continue à gérer le service scolaire et périscolaire. Un comité de suivi TAP aura lieu le 19 novembre afin de faire un bilan de ce début d'année et d'envisager la rentrée prochaine (en présence d'enseignants, de parents et d'élus)

- Qu'en est-il de la participation du centre Bouëssé dans la mise en place des TAP ? A-t-il été sollicité ?

Mmes Louapre et Gilbert répondent que le coût est trop élevé pour la commune et que cela ne pourra pas être possible.

Sur la restauration scolaire :

-Quelle est l'organisation retenue sur le temps du midi (Deux services ?/ Avec quel personnel ? Présence des ATSEM?) ?

Il y a qu'un seul service pour les maternelles. Deux atsems sont présentes ainsi que deux autres personnes. Mme Louapre annonce qu'une 5^{ème} personne pourrait peut-être rejoindre le réfectoire de Charles Perrault après analyse des besoins du réfectoire Bellevue.

-Certains parents regrettent un manque d'informations et de retours pour leur enfant sur le temps du midi. Si nécessaire, comment l'information peut circuler entre les différents membres du personnel ?

Mme Landelle répond que les parents ne doivent pas hésiter à solliciter les atsems et les enseignantes pour ces questions, elles se renseigneront auprès du personnel de service et répondront aux parents.

-Certains parents interrogent la composition des menus, qualifiés de trop caloriques, pas toujours équilibrés. Par qui sont-ils établis ? Pour d'autres, les repas sont appréciés et décrits comme appétissants.

Les repas sont établis en commission municipale avec une nutritionniste. Les menus sont affichés deux semaines en avance sur le site de la mairie.

-L'augmentation de la tarification des repas est pointée ; comment est-elle justifiée ?

Mme Louapre répond que les charges salariales augmentent chaque année de 3.6%.

Sur la garderie :

-Les parents d'élèves regrettent l'augmentation très significative des tarifs (40%) couplée à une augmentation des prix de repas et à la facturation des TAP. Le coût de ces différents services apparaît trop élevé.

-Les horaires de la garderie peuvent-ils être élargis ? (Dès 7h le matin jusqu'à 19h le soir).

Cela semble être une demande très minoritaire qui semble peut possible (coût du personnel trop élevé pour quelques familles concernées).

-Les jeux et les activités proposées sur ces temps sont appréciés.

Pour l'école

Remarques et questions diverses :

-Serait-il possible de communiquer par écrit les informations récemment affichées sur les TAP dans le hall de l'école ? Mme Louapre prend note et va en parler à Mme Baqué-Hamon, au retour de son congé maladie.

-L'heure du goûter pourrait-elle être avancée et proposée avant le commencement des TAP ?

Le goûter ne peut pas être donné sur du temps scolaire. La question pourra être abordée au comité de suivi TAP (goûter donné sur le temps des TAP)

-L'heure du coucher pour la sieste (dès 13h pour les plus jeunes) apparaît pertinente et ce, même si certains enfants rejoignent le dortoir à partir de 13h20.

-Est-ce possible pour le personnel de la restauration scolaire et des TAP d'utiliser, si nécessaire, le cahier de liaison mis en place par les enseignantes ?

Le cahier de liaison ne peut être utilisé que par les enseignantes. Les parents peuvent y poser des questions relatives aux services municipaux (restauration, TAP, garderie) mais ce sont les enseignantes qui y répondront dans ce cahier.

-Concernant les sorties scolaires, dans un souci d'organisation, il serait souhaitable que les parents soient informés le plus tôt possible. Afin de permettre au plus grand nombre de se positionner : Est-ce qu'un récapitulatif des besoins en accompagnateurs peut être transmis ? Est-ce qu'un roulement des jours de sorties dans la semaine peut être retenu ?

Les sorties et animations sont données à chaque début de période. Les enseignantes répondent que très souvent les créneaux sont imposés et qu'elles ne peuvent pas choisir un jour en particulier.

-L'organisation désormais retenue le mercredi midi pour les enfants qui partent avec les animateurs du centre Bouëssé semble judicieuse pour les parents.

-La qualité de l'accueil des enfants et de leurs parents chaque matin est fortement appréciée.

Mme Loupare ajoute que l'association des Maires propose, en partenariat avec la conférence sur le climat (COP 21 qui aura lieu cette année à Paris fin novembre/début décembre), de planter un arbre dans chaque école.

Mr Coiffard souhaiterait donc que les 5 écoles de Mûrs-Erigné puissent recevoir et planter un arbre d'une espèce locale aux environs de la Sainte Catherine (25 novembre).

Mr Hardy et/ou le responsable des espaces verts prendra contact avec les enseignantes pour pouvoir mener à bien ce projet.

De plus, Mme Louapre annonce que Melle Pignol ne fera plus les TAP à partir du lundi 9 novembre, elle effectuera le ménage à l'école Marie Curie.

Fin du conseil d'école à 20h30.

La directrice
Mme Landelle

La secrétaire de séance
Mme Catalano